



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN

Il sera procédé du **Lundi 20 janvier 2020 au vendredi 21 février 2020 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de deux machines sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN, déposée par la FERME ÉOLIENNE DES GROIES DE PARANCAY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : FERME ÉOLIENNE DES GROIES DE PARANCAY, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN, 46 Grande Rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00 ; fermé mercredi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN, siège de l'enquête, 46 Grande Rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Madame Marie-Antoinette GARCIA, Attachée principale de préfecture en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN, dans les conditions suivantes :

- Lundi 20 janvier 2020 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 29 janvier 2020 de 14h à 17h00
- Mardi 4 février 2020 de 14h00 à 17h00
- Lundi 10 février 2020 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 14 février 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 21 février 2020 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la FERME ÉOLIENNE DES GROIES DE PARANCAY.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.